

**Direction des systèmes d’information**

**MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DES DÉVELOPPEMENTS SPÉCIFIQUES**

**ASSURANT L’HABILLAGE DES IMAGES**

**DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

**ACCORD-CADRE**

**25M037**

**Cadre de rÉponse technique (CRT)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANNEXE 5 au règlement de la consultation

**SOMMAIRE**

[1 Pertinence de l’organisation et des moyens mis en œuvre proposÉs par le candidat (coefficient 30) 4](#_Toc201926916)

[2 Qualité de l’Équipe dédiÉe pour assurer l’exÉcution des prestations proposÉe par le candidat (coefficient 30) 4](#_Toc201926917)

Généralités

L’offre technique du candidat doit prendre en compte les éléments du CCTP dans leur intégralité.

Le candidat doit argumenter de la qualité de sa proposition et de son adéquation aux besoins et exigences de l’accord-cadre sur les plans organisationnel et technique.

Le candidat doit être concis et précis dans ses réponses.

La proposition technique du candidat proscrit tout document de nature commerciale se bornant à la communication d’informations générales. À cette fin, l’administration a conçu le présent cadre de réponse technique (CRT) qui structure impérativement la proposition du candidat. Le candidat développe obligatoirement les sujets répertoriés dans le plan ci-dessous. L’ensemble du texte figurant dans le document initial est impérativement conservé. Le candidat ne fait que le compléter avec ses réponses, de préférence dans un style dactylographique différent (police, couleur, …).

Le candidat peut ajouter tout document qu’il estime propre à permettre une meilleure appréciation des renseignements fournis, sans dépasser trente (30) pages pour l'ensemble de ces compléments. Pour que l’administration prenne en compte tout document complémentaire, le candidat doit impérativement opérer un renvoi à partir du présent cadre de réponse technique (CRT) à cet autre document joint au dossier, et préciser le nom du document, la page concernée et le cas échéant, la section concernée.

1. **Pertinence de l’organisation et des moyens mis en œuvre proposés par le candidat (coefficient 30)**
   1. **Qualité du pilotage proposé pour l’exécution de l’accord-cadre**

Le candidat doit :

* décrire les modalités proposées pour le pilotage du marché (organisation, comitologie, etc.) ;
* décrire l'organisation et les moyens mis en place pour répondre de la manière la plus pertinente et réactive aux demandes de prestations de l’Assemblée nationale et ce en accord avec les engagements de délais de réponse communiqués dans le CCTP.
  1. **Qualité du processus** **mis en œuvre pour assurer l’exécution des prestations**

Le candidat doit :

* pour la phase d’initialisation de l’accord-cadre (réversibilité entrante - UO-PEC) :
  + décrire le processus proposé (organisation, méthodologie et contenu) ;
  + fournir un planning détaillé dans les délais imposés par le CCTP (délai de 2 mois) ;
* pour l’assistance et la maintenance corrective (UO-TMA) :
  + décrire le processus (organisation, méthodologie et contenu) et démontrer son adéquation avec le besoin exprimé par l'Administration tout en mettant en exergue la valeur ajoutée qu’il propose dans le traitement des incidents ;
* pour la maintenance évolutive (UO-EVO) décrire les processus (organisation, méthodologie et contenu), et notamment la démarche de développement informatique) ;
* pour la phase de réversibilité sortante (UO-REV) :
  + décrire le processus proposé (organisation, méthodologie et contenu) ;
  + fournir un planning détaillé dans les délais imposés par le CCTP (délai de 2 mois).

1. **Qualité de l’équipe dédiée pour assurer l’exécution des prestations proposée par le candidat (coefficient 30)**

**S’il le souhaite, afin de respecter le règlement général sur la protection des données à caractère personnelle, le candidat peut anonymiser les profils en utilisant des trigrammes.**

Le candidat doit :

* décrire les profils des membres de l’équipe dédiée et de l’interlocuteur privilégié (formation, compétences et expériences) ;
* préciser les moyens/procédures/modalités d’organisation mis en œuvre pour garantir le respect du délai contractuel et le maintien de compétence en cas de remplacement du personnel dédié à la réalisation des prestations de l’accord-cadre ;
* présenter le dimensionnement des équipes dédiées pour chaque prestation.

Le candidat inclut les CV des personnes pressenties pour l’exécution de l’accord-cadre.